

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 094-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0419

Déposée le: 25.03.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Perina-Werz (Belp, PDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Harmonisation et simplification des prescriptions sur les constructions

Le Conseil-exécutif est chargé de simplifier et d'harmoniser la taille des constructions à l'échelle cantonale à l'occasion d'une révision de la législation existante (loi sur les constructions, RSB 721). Il ne s'agit pas de toucher à l'indice d'utilisation, mais on pourrait s'intéresser à l'indice d'occupation du sol, ou mesurer le degré d'utilisation, comme c'est déjà prévu dans le décret concernant le règlement-norme sur les constructions (DRN, RSB 723.13). Le canton doit harmoniser et simplifier ses prescriptions sur les constructions ; il doit promouvoir et soutenir le plus possible la densification afin de protéger les terres cultivables.

Développement

Chaque commune du canton de Berne dispose de son propre règlement sur les constructions, ce qui conduit parfois à de grandes disparités. Les communes du canton de Berne s'appuient souvent sur l'indice d'utilisation pour élaborer leur règlement et leur plan d'affectation. Actuellement, faute d'indice d'utilisation, de nombreux espaces ne sont pas complètement utilisés. Bien que l'apparence extérieure des bâtiments ne soit pas modifiée, l'utilisation des surfaces existantes se trouve limitée. L'indice d'utilisation est par ailleurs compliqué à calculer. A notre époque,

optimiser l'utilisation des surfaces à bâtir existantes constitue un véritable impératif. La densification du milieu bâti est considérée comme souhaitable.

Une réglementation cantonale peut aussi permettre d'adapter aux spécificités locales la densification d'une zone donnée.. Avec les plans d'affectation communaux, les communes maîtrisent le principal outil de l'aménagement du territoire. Le mode de calcul doit néanmoins être harmonisé.